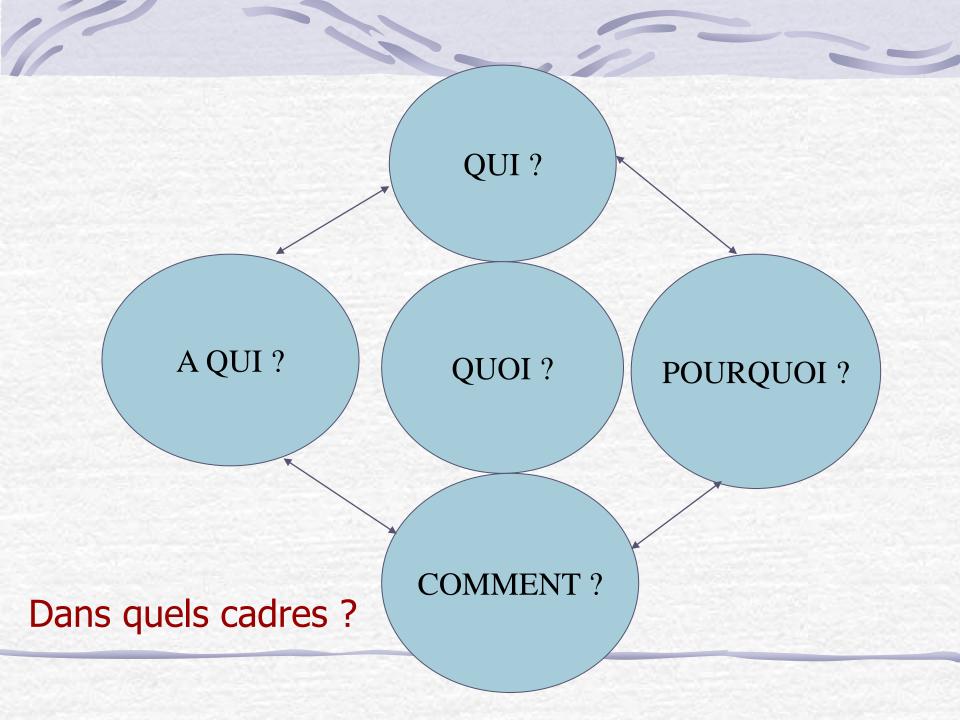
L'enseignement de la danse À l'Ecole

Synthèse des enseignements et dispositifs danse dans le 2nd degré





Dans quels cadres?

- La danse est pratiquée de la maternelle à l'Université
- Dans les collèges et lycées, elle est pratiquée :
- En EPS
- A l'AS
- En dispositif d'action culturelle (classe à PAC, atelier artistique, classe culturelle)
- En option EPS et en enseignement art danse
- En classe à horaire aménagé danse (CHAD)
- Dans les « clubs » du FSE, en accompagnement éducatif

A qui?

- **En EPS**: tous les élèves d'une même classe ou d'un même groupe en lycée. En collège, pas de choix des élèves. En lycée, souvent proposée au choix.
- A l'AS, en CHAD, dans les « clubs » du FSE, atelier artistique : élèves volontaires regroupés sur plusieurs niveaux de classes
- En dispositif d'action culturelle : classe à PAC et classe culturelle : tous les élèves d'une même classe
- En option EPS et en enseignement art danse : dans les lycées qui le proposent au choix des élèves

Pourquoi?

Des enjeux différents qui se superposent en partie

- De formation générale (EPS):
 - « L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué. »
 - La danse en tant qu'activité physique artistique (APA) contribue à une EPS complète et équilibrée.
- D'éducation artistique et culturelle (option EPS et art danse, dispositif d'action culturelle, CHAD)
- « élargir les possibilités d'expression et de communication ;
- développer et enrichir la disponibilité corporelle et construire une maîtrise de vocabulaires gestuels
- construire une culture artistique ouverte sur l'histoire et le monde ;
- développer les sens esthétique et critique. » (CHAD)
- D'ouverture culturelle et de socialisation (AE)
- D'épanouissement et de développement personnel par la pratique artistique (AS, FSE...)

Qui?

- **En EPS** : le professeur d'EPS
- **A l'AS**: le professeur d'EPS (+ éventuellement des artistes en partenariat)
- En dispositif d'action culturelle (classe à PAC, atelier artistique, classe culturelle), en enseignement art danse et en CHAD: un professeur d'EPS ou d'une autre discipline et un artiste associé
- **En option EPS** : le professeur d'EPS (+ éventuellement des artistes en partenariat)
- Dans les « clubs » du FSE, en accompagnement éducatif (AE) : des membres de la communauté éducative et/ou des intervenants extérieurs

Le partenariat - Principes

- **Convention** entre l'artiste (ou la structure qui l'emploie), le représentant de l'institution scolaire et l'enseignant.
- Projet porté par l'enseignant (ou l'équipe d'enseignant).
- Objectifs éducatifs (ou objectifs de formation) plus larges formalisés dans le projet de classe, d'école, d'EPS ou d'établissement. Tous les projets d'établissement des collèges et des lycées doivent comporter un volet culturel.
- Développement de **compétences** identifiées chez les élèves.
- Sous la responsabilité de l'enseignant mais il est élaboré conjointement.
- Complémentarité des apports et des compétences entre l'artiste et l'enseignant.
- Le partenariat ne peut pas être une instrumentalisation de l'une des parties à l'autre.
 - « travailler aux objectifs de l'autre sans perdre les siens ».

Le partenariat- modalités de mise en oeuvre

- L'enseignant doit toujours être **présent** lors des interventions de l'artiste. Il reste le responsable pédagogique des activités proposées aux élèves.
- La **répartition des tâches** entre l'artiste et l'enseignant doit être concertée notamment en ce qui concerne les questions de discipline scolaire et d'implication des élèves.
- Des **temps de concertation** en-dehors de la présence des élèves doivent être prévus pour pouvoir réguler, et éventuellement réorienter le projet si besoin.
- Un bilan terminal élaboré ensemble enseignant/artiste doit être envisagé.

Quoi?

1Les enseignements avec un programme national

- → EPS et classe à PAC
- → CHAD
- → Enseignement art danse (facultatif et spécifique)

2 Les activités sans programme national

- → Association sportive
- → Option EPS
- → Atelier artistique et classe culturelle

EPS

Collège (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)

Niveau 1

- Composer et présenter une chorégraphie collective structurée en enrichissant des formes corporelles et des gestes simples, en jouant sur les composantes du mouvement : l'espace, le temps et l'énergie.
- Maîtriser ses émotions et accepter le regard des autres.
- Observer avec attention et apprécier avec respect les prestations.

Niveau 2

- Composer et présenter une chorégraphie collective en choisissant des procédés de composition et des formes corporelles variées et originales en relation avec le projet expressif.
- Apprécier les prestations de façon argumentée à partir de quelques indicateurs simples.

Lycée Général et Technologique (BOEN spécial n° 4 du 29 avril 2010)

Lycée professionnel (BOEN spécial n°2 du 19 février 2009)

Niveau 3

- Composer et présenter une chorégraphie collective à partir d'un thème d'étude proposé par l'enseignant, en faisant évoluer la motricité usuelle par l'utilisation de paramètres du mouvement (espace, temps, énergie), dans un espace scénique orienté.
- Apprécier le degré de lisibilité du thème d'étude et l'interprétation des élèves danseurs.

Niveau 4

- Composer et présenter une chorégraphie collective à partir d'une démarche et de procédés de composition définis avec l'enseignant. Enrichir la production par l'organisation de l'espace scénique et les relations entre danseurs. La motricité allie différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif.
- Repérer les éléments de composition et en apprécier la pertinence au regard du propos chorégraphique.

Niveau 5 (option EPS)

- Composer et présenter une chorégraphique collective à partir de choix personnels exprimés et partagés, avec un niveau d'engagement émotionnel maîtrisé et une stylisation du mouvement au service du propos chorégraphique.
- Apprécier le niveau d'interprétation des danseurs ainsi que l'utilisation des procédés et éléments scéniques qui renforcent le thème développé

CHAD

- L'enseignement de la danse en CHAD aborde trois champs complémentaires de compétences :
- le corps dans le mouvement dansé (Perception intérieure, Perception du poids, Mobilisation globale ou partielle, énergie, espace, regard et présence, partenaires);
- la danse en relation à la musique ;
- la culture chorégraphique.

Si chacun est présenté indépendamment, la mise en œuvre pédagogique et les situations de pratique et d'étude imposent une interaction permanente entre ces trois champs

Enseignement art danse

- L'enseignement vise trois objectifs principaux :
- poser des repères dans le monde de la danse : histoire, oeuvres, pratiques, etc.;
- acquérir et approfondir des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique;
- développer sa connaissance et sa pratique de la danse en la nourrissant d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.
- Il s'organise autour d'une thématique :
- La pluralité de la danse
- Et de deux composantes :
- l'une pratique
- l'autre culturelle
 - L'enseignement place au des contenus les **notions fondamentales** à la danse :
- Le corps en mouvement;
- Les procédés d'élaboration de l'œuvre;
- Les modes de réception esthétique.

Comment?

- Cycle d'enseignement qui varie de 10 h à une année
- La démarche se finalise toujours par une production destinée à être appréciée par un public
- La formation est fondée sur l'apprentissage de trois rôles :
- Danseur
- Chorégraphe
- Spectateur

Comment?

- Faire entrer les élèves dans une démarche de création guidée
- Faire vivre des expériences qui permettent de produire (expérimenter, affiner, mémoriser) des gestes à partir d'inducteurs (thème, musique, image, mots...) et de vivre la dimension sensible du mouvement
- Faire construire des phrases gestuelles seul ou à plusieurs
- 3. Les faire composer à partir de contraintes de mise en scène, de relations entre danseurs, d'utilisation de la musique, etc...
- Faire présenter la chorégraphie collective pour appréciation du public